



## **Argumentation écrite**

### **DEMANDE RELATIVE AU PROGRAMME GDP AFFAIRES**

PRÉPARÉE DANS LE CADRE DU DOSSIER

R-4041-2018

DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

10 octobre 2018

## A. INTRODUCTION

1. Dans le présent dossier, l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) représente les 75 stations de ski du Québec réparties à travers la province, dont 32 sont des entreprises privées. Les autres stations sont des organismes sans but lucratif ou encore des organismes municipaux répartis dans 16 régions touristiques du territoire québécois.
2. En activité depuis 1979, l'ASSQ a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts des stations de la province, de favoriser le développement de la relève dans les sports de glisse et de soutenir l'industrie afin d'offrir aux skieurs et planchistes des expériences mémorables en montagne.
3. L'ASSQ avait, en janvier 2016, formulé des recommandations à la Régie de l'énergie en lien avec les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel (dossier R3972-2016).
4. Cette démarche avait permis à l'industrie du ski de faire la démonstration d'une problématique profonde et structurale de la tarification électrique applicable aux stations de ski du Québec en plus d'illustrer l'importance de ce secteur économique pour les régions du Québec. Cet exercice avait également traité du lien entre la tarification électrique et la réalisation du plein potentiel des stations en matière de développement économique.

Plus de 30 mois suivants les échanges avec la Régie de l'énergie du Québec sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel, l'ASSQ a été autorisée à agir comme intervenant dans le cadre du présent dossier concernant le Programme GDP Affaires d'Hydro-Québec.

## B. CONTEXTE

5. Au cours de l'hiver 2015-2016, Hydro-Québec lançait un projet pilote en gestion de la demande de puissance (GDP). « L'objectif d'une telle initiative était de mettre l'accent sur les projets en gestion de la demande de puissance afin de combler des besoins en puissance de long terme, lesquels sont récurrents depuis plusieurs années »<sup>1</sup>. Deux stations de ski ont fait partie du projet pilote qui s'est conclu avec un bilan mitigé compte tenu des défis météorologiques qui ont retardé et mis en péril le déroulement de la saison de ski à ce moment.
6. Malgré les défis opérationnels liés à l'exécution du Programme GDP Affaires, dix-huit stations de ski se sont inscrites au GDP la saison suivante. Les coûts d'électricité en hausse pour le fonctionnement des canons à neige et l'augmentation constante des dépenses d'électricité des stations de ski se sont avérés les principaux facteurs de participation au Programme.
7. En 2017-2018, soit après une troisième saison, le programme GDP Affaires présente des résultats encourageants avec un effacement réel de 287 MW. Toutefois, dans sa décision D-2018-025, la Régie s'interroge sur la rentabilité du Programme, notamment sur la concordance entre l'appui

---

<sup>1</sup> Dossier R-4041-2018, HQD-1 document 1, page 5, lignes 3-6

financier offert et la valeur du coût évité. Plus spécifiquement, la Régie s'interroge notamment sur l'opportunité d'utiliser, aux fins de l'analyse économique, le coût évité en puissance long terme pour une mesure qui, selon elle, relève plutôt d'un approvisionnement de court terme<sup>2</sup>.

8. Les enjeux étudiés dans ce dossier sont relatifs à l'établissement de la rentabilité du Programme GDP Affaires et de la nature juridique de ce Programme.
9. Pour son intervention dans le présent dossier, l'ASSQ a présenté une preuve écrite constituée d'un mémoire et du témoignage en audience de trois témoins soit :
  - M. Greg McCullough, Vice-président opérations et expérience client pour les stations Les Sommets de la Vallée de Saint-Sauveur
  - M. Yves Juneau, Président-directeur général de l'ASSQ
  - M. Yannick Charette, Directeur de projet à l'ASSQ.
10. La preuve de l'ASSQ avait pour principal objectif de fournir les informations pratiques afin de démontrer que le programme GDP Affaires est important pour les stations de ski et que l'appui financier établi à 70 \$/kW compense pour les inconvénients et contraintes opérationnelles causés par chaque appel de GDP.
11. Dans son intervention au présent dossier, l'ASSQ visait à représenter les intérêts de ses membres en tant que participants au Programme GDP Affaires et a bien reflété leur réalité opérationnelle des stations de ski.
12. En ce sens, la preuve de l'ASSQ revêt un caractère moins technique quant à l'aspect de la rentabilité générale du Programme GDP Affaires ainsi qu'à sa nature juridique. La présente plaidoirie abordera le dossier avec les mêmes objectifs et ne visera pas à argumenter les aspects plus techniques et juridiques relatifs au Programme GDP Affaires.

## **C. LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES STATIONS DE SKI DU QUÉBEC**

### **Les composantes des coûts d'électricité**

13. La preuve de l'ASSQ a démontré que la charge d'électricité est une composante majeure des dépenses d'exploitation des stations de ski du Québec.
14. L'électricité requise pour le fonctionnement des canons à neige, l'opération des remonte-pentes, l'éclairage des pistes en soirée, le chauffage et l'éclairage des bâtiments utilisent une part importante du budget d'exploitation d'une station de ski. Le coût d'électricité relié à l'activité de ski varie d'une saison à l'autre en fonction de l'enneigement requis, représentant entre 16,6 % et 20,6 % des dépenses totales, pouvant même atteindre 25 % lors d'hiver associé à des conditions météorologiques défavorables.
15. Une analyse effectuée pour le compte de l'ASSQ estimait que la facture totale d'électricité s'élevait alors à 16 M\$ pour l'année (Étude ASSQ-DWB Consultants – juillet 2013). De ce montant, 78 % des coûts étaient attribuables à la fabrication de neige, à l'opération des remontées et à l'éclairage des pistes en soirée.

---

<sup>2</sup> Décision D-2018-025, paragraphe 263 à 266.

16. La preuve dans ce dossier a donc démontré la grande importance de l'enjeu des coûts d'électricité pour les stations de ski.

### **Particularité de l'industrie du ski**

17. La preuve de l'ASSQ fait la démonstration du profil de consommation électrique atypique des stations de ski en fonction de l'aspect saisonnier et dépendant des conditions météorologiques. Pour être en mesure de remplir pleinement leur rôle de moteur économique hivernal, ils doivent assurer un produit de qualité pour les périodes clés de la saison (Noël et jour de l'an, relâches scolaires).
18. Compte tenu de l'importance de la période des Fêtes, il est peu probable qu'une station de ski arrête sa production de neige si un événement GDP se produit avant les Fêtes. Considérant notre réalité, nous suggérons comme piste de solution que le début de la période hivernale soit fixé au 21 décembre de chaque année.
19. La preuve a aussi fait état du manque de mesures adaptées pour les stations de ski en matière de coûts d'électricité. Par exemple, le fait que la pointe de puissance réellement consommée en hiver dicte en grande partie la facture des stations de ski pour le reste de l'année demeure un frein à la production de neige (puissance à facturer minimale).
20. Pourtant, le contexte de réchauffement climatique a des effets météorologiques à court terme qui compliquent et augmentent les coûts de la fabrication de neige. Les stations de ski du Québec, à l'instar de la concurrence du Nord-Est américain, n'ont d'autres choix que d'investir massivement dans la modernisation des infrastructures de fabrication de neige, afin d'être en mesure d'opérer leur système de production de neige pendant toute la saison hivernale.

### **Tarification et conditions de services**

21. Autant dans son mémoire que lors de l'audience, l'ASSQ a démontré que depuis l'annonce de l'abandon en 1997 du TTFN (tarif dédié à la fabrication de neige) et l'indexation de cette tarification, aucune solution de tarification bien adaptée aux stations n'est disponible.
22. L'approche actuelle complexe et non souhaitable amène l'ASSQ à demander une simplification de la grille tarifaire, d'autant plus que les pistes de solutions actuellement proposées n'offrent pas une portée suffisante pour répondre aux enjeux de consommation d'électricité atypiques des stations de ski et apparaissent également trop restrictives.

### **Coopération entre les stations de ski et Hydro-Québec**

23. Devant l'absence de solutions bien adaptées pour les stations de ski, l'ASSQ a démontré les différentes initiatives mises en place pour combler ce manque :
  - Travail avec Hydro-Québec pour les sensibiliser aux différents contextes d'exploitation d'une station de ski.
  - Initiatives pour améliorer la compréhension des gestionnaires de stations de ski permettant une meilleure efficacité énergétique pour les stations.

- Participation aux audiences de la Régie de l'énergie, tenues en février 2017, en plaidant pour une simplification de la grille tarifaire, une révision des méthodes de facturation et un assouplissement des conditions de services.
- Discussions avec TEQ et HQ pour la mise sur pied d'un programme d'efficacité énergétique qui permettra d'améliorer la performance électrique des stations de ski, plus particulièrement pour la fabrication de neige.
- Évaluation de différents scénarios touchant la tarification dynamique (sondage réalisé par une firme externe à HQ – mars 2018)

#### **D. PROGRAMME GDP AFFAIRES**

##### **Historique de la participation des stations de ski au programme GDP Affaires**

24. La preuve a fait état que malgré les embuches de la première saison du Programme GDP Affaires en 2015-2016, et tenant compte des défis opérationnels et relatifs aux conditions météorologiques, l'ASSQ et ses membres ont pu reconnaître le potentiel du programme pour les stations.

L'intérêt grandissant pour le programme d'une saison à l'autre, avec une croissance du nombre de kW libérés de 690 %, entre la saison 2017 et 2018 a également été démontré.

<b>INSCRIPTION DES STATIONS DE SKI AU PROGRAMME DE LA GESTION DE DEMANDE DE PUISSANCE</b>			
Saisons	Nombre de stations inscrites	kW libérés	Appui financier HQ
2016-2017	18	2 070 kW	145 000 \$
2017-2018	25 (4 dans une demande d'agrégateur)	14 145 kW	990 150 \$

\* Selon l'information que l'ASSQ a recueillie auprès de ses membres.

25. L'ASSQ a mis en preuve que le programme GDP Affaires s'avère maintenant un bon outil pour sensibiliser les stations de ski à une meilleure gestion de leur consommation électrique, tout en étant rétribué en fonction des efforts qu'elles mettent en place. En fait, c'est une approche qui concilie les objectifs du Distributeur avec ceux des stations de ski qui cherchent des moyens de réduire leurs coûts d'exploitation.

26. Par ailleurs il a été démontré lors du témoignage de l'ASSQ que les économies générées permettront des investissements dans des technologies moins énergivores et plus performantes, en plus d'investir dans l'automatisation de certaines opérations liées à l'enneigement des pistes.

##### **Appui financier offert aux participants :**

27. Autant par son mémoire que par sa preuve à l'audience, et particulièrement via le témoignage de M. Greg McCullough, l'ASSQ a démontré qu'un appui financier d'au moins 70 \$/kW est nécessaire tenant compte des contraintes et des inconvénients que les stations de ski rencontrent lors de leur participation au programme GDP Affaires.

À titre de rappel voici un extrait du témoignage de M. McCullough :

« Bon, mais pour une station de ski c'est pas évident. Quand nous avons inscrit dans cet programme, c'est un choix de la compagnie de voir si c'est rentable pour nous. Nous avons des coûts fixes associés avec un démarrage et un système d'enneigement. Je donne une couple de chiffres techniques qui sont dans nos stations. Quand je parle, je parle de toutes les stations ensemble.

So, quand nous roulons nos systèmes, habituellement, GDP arrive quand nous sommes en pleine production. Ça, c'est cent pour cent (100 %) de nos capacités de toutes nos stations.

So, ça, ça arrive que nous pompe treize mille (13 000) gallons, vingt mille (20 000) CFM par minute sur quatorze (14) kilomètres de canalisation. Nous roulons à peu près deux cent soixante-dix (270) fusils puis c'est requis à peu près quinze (15) à vingt (20) employés sur les lieux d'opérer le système.

Pour faire un arrêt de système, ça prend une période d'à peu près deux à trois heures parce que nous ne sommes pas à la Place Ville-Marie, nous travaillons sur des montagnes, sur des pistes à pic, aussi dans des situations dangereux. C'est des montagnes qui sont vraiment à pic. Le début des saisons, des fois, nous avons pas la couverture de neige, des quatre roues, le monde qui se promène dans la montagne, c'est pas évident. Ça prend le, comme j'ai mentionné, les trois heures de réactiver nos systèmes avec notre main d'œuvre, de faire la fermeture de chaque fusil que je parlais de deux cent soixante dix (270) fois, des besoins de drainer les fusils, tu as besoin de souffler l'air des lignes.

Nous avons toujours le danger pour les employés et aussi la chance de bris d'équipement. Si quelque chose est pas bien fait – puis oublie pas que la température qu'on travaille c'est habituellement moins vingt-quatre (-24) – so si un employé faire une erreur, nous avons un bris d'équipement, un fusil à neige aujourd'hui coûte entre cinq mille (5000) puis huit mille piastres (8000 \$). Si un employé sur un arrêt faire une erreur, mon économie avec l'arrêt s'est mangée par la réparation de machinerie ou une machine qui est brisée sur la montagne.

Une autre chose qui est pas évidente pour nous c'est le temps que ça prend pour nous de confirmer avec nos équipes qu'est ce qu'on fait. Imaginez, vous vous êtes au travail, vous commencez, vous êtes en pleine production puis après ça, vous passez une message à votre staff que maintenant on ferme juste quand vous êtes rendu à la pointe. »

Greg McCullough, N.S., vol.5, p.231

### **Calcul de la puissance de référence pour l'appui financier**

- 28.** Lors du témoignage de M. Greg McCullough à l'audience, la preuve a révélé que le calcul de l'appui financier pénalisait les stations de ski lorsque leur saison d'enneigement était terminée. En effet, une fois la période d'enneigement terminée, l'effacement de la consommation est réel, mais selon la méthode actuelle de calcul de l'appui financier, la moyenne de participation de la station est diminuée, un zéro apparaît dans le calcul des événements, réduisant en conséquence de façon substantielle l'appui financier consenti aux stations de ski qui participent au GDP Affaires.

29. Cette preuve a été corroborée par le témoignage de Mme Travieso d'Hydro-Québec qui est venue expliquer la méthode de calcul de la puissance de référence à la demande de la Régie.

Anita Travieso, N.S., vol.6, p. 80 à 93.

30. Cette nouvelle preuve soulève donc une situation qui nous apparaît inéquitable pour les stations de ski participantes au Programme GDP Affaires. En conséquence, l'ASSQ demande à la Régie, dans la mesure où le programme GDP Affaires serait maintenu, de demander au Distributeur de modifier le calcul de la puissance de référence pour corriger cette iniquité pour les stations de ski dans la mesure où leur effacement de consommation est réel.

HDQ-4, document 2.1 — Présentation — Méthode de calcul de la référence.

### **Appel GDP et la puissance inutilisée**

31. L'ASSQ a souligné dans sa preuve que l'effacement de puissance des stations de ski lors des appels GDP Affaires n'est pas remplacé par l'utilisation d'énergie alternative. Les opérations sont soit reportées ou ajustées en fonction des heures, des versants ou simplement par fermeture.

### **Importance du volet agrégateur**

32. Afin de permettre l'accès au Programme GDP Affaires pour les plus petits clients et ainsi favoriser l'équité entre les différents clients, l'ASSQ a fait valoir l'importance du maintien de cet aspect du Programme GDP Affaires.

### **Autres modalités du Programme GDP Affaires**

33. Pour l'ASSQ et ses membres, et compte tenu de la preuve sur les aspects des réalités opérationnelles et des contraintes météorologiques, il est important que les modalités du Programme GDP Affaires telles que l'absence de pénalité en cas de non-participation et la possibilité de non-participation à deux appels GDP soient allégées. En tenant compte des différents témoignages entendus, nous comprenons qu'une voie de compromis serait le maintien des modalités actuelles. En l'absence de ces modalités, la participation des stations de ski à ce Programme ne serait pas envisageable.

34. À ce titre, l'ASSQ est en accord avec le Distributeur, sur l'importance d'avoir un programme simple, facile d'application et compréhensible pour les participants.

Remi Dubois, N.S., vol.4, p. : 184

### **Investissement relié à la participation au programme GDP Affaires**

35. Dans son mémoire, l'ASSQ a illustré par deux exemples, des investissements concrets liés à la participation des stations au Programme GDP Affaires, l'un concernant une remontée mécanique et l'autre concernant l'automatisation d'une ligne d'enneigement.

36. La preuve a bien établi qu'avec la vague d'investissements appuyée par le ministère du Tourisme, les stations de ski ont fait des choix d'investir dans des technologies moins

énergivores et aussi, pour amoindrir les contraintes reliées à leur participation au programme GDP Affaires. Avec les sommes investies, il va sans dire que celles-ci souhaitent grandement le maintien du programme GDP Affaires pour les prochaines saisons et ainsi obtenir un retour sur leur investissement important. De ce fait, une compensation financière réduite viendrait affecter les rendements de ces investissements et pourrait difficilement justifier de les continuer.

#### **E. PREUVE DES AUTRES INTERVENANTS**

- 37.** Plusieurs intervenants à ce dossier ont suggéré à la Régie, dans leur preuve, d'apporter différentes modifications au Programme GDP Affaires. Quelques demandes concernent plus particulièrement la mise en place d'un mode d'appui financier dégressif ou la création de catégories de clients GDP Affaires avec des appuis financiers différents.
- 38.** L'ASSQ ne prévoit pas ici les aborder toutes ni faire l'analyse technique de ces différentes demandes, mais souhaiterait demander à la Régie de tenir compte de la réalité opérationnelle des stations de ski, telle que mise en preuve, dans les décisions qu'elle rendra sur ces modifications.
- 39.** Nous réitérons toutefois nos préoccupations quant à la simplicité administrative du programme dans l'éventualité où la Régie pense donner suite à ces recommandations. La question de la tarification électrique n'est pas chose simple lorsqu'on constate que cette dernière est transmise dans un document contenant 11 chapitres et plus de 168 pages (ref. Document Tarifs d'électricité en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 – Hydro-Québec). Pour la grande majorité des clients et particulièrement pour les stations de ski, la dernière chose souhaitée est certainement d'ajouter de nouvelles modalités plus restrictives au programme GDP Affaires.

#### **F. CONCLUSION**

- 40.** Tel que démontré dans sa preuve écrite ainsi qu'à l'audience, l'intervention de l'ASSQ vise à démontrer qu'à défaut de mesures adaptées aux réalités opérationnelles des stations de ski et face à l'adaptation de leurs opérations en lien avec les changements climatiques, elle souhaite le maintien du programme GDP Affaires, et ce pour un minimum de 5 ans afin de permettre une planification adéquate pour ses membres.
- 41.** Même si le Programme GDP Affaires n'est pas la meilleure réponse au défi des coûts d'électricité des stations de ski du Québec, ce programme est pour l'instant la meilleure solution offerte à l'ASSQ et ses membres. Nous déplorons cependant le manque de considérations de nos réalités en lien avec le calendrier de production de neige des stations de ski. Les conditions actuelles du GDP engendrent une réduction de la compensation offerte aux stations de ski en raison du calcul de la puissance de référence, surtout pour les mois de février et mars.
- 42.** Par contre, à la lumière des lettres d'observateurs reçues à la Régie dans le cadre de ce dossier et en fonction de l'expérience des participants au Programme GDP Affaires qui sont associés à l'ASSQ, il est clair que l'intérêt de nos membres et de plusieurs autres participants envers ce programme pourrait basculer si les conditions de participation étaient plus restrictives ou encore si la compensation financière octroyée se voyait réduite.



- 43.** Le programme GDP Affaires d'Hydro-Québec nous apparaît être un partenariat positif dans la mesure où la compensation financière versée aux participants permet d'obtenir un nombre suffisant d'adhérents au programme et par le fait même, qui permet à Hydro-Québec d'éviter d'acquérir de la puissance supplémentaire sur les marchés, et ce à prix élevé.
- 44.** Le GDP Affaires représente donc un moyen efficace, dans une approche gagnant-gagnant, qui permet de concilier les objectifs de rentabilité du Distributeur, de planifier les besoins énergétiques lors des périodes de pointe, de favoriser une plus grande efficacité énergétique, et qui permet aux participants d'obtenir une compensation financière conforme à leurs efforts déployés.

Pour ces motifs, l'ASSQ demande à la Régie de:

- 45.** Confirmer le Programme GDP Affaires pour une période minimale de 5 ans, avec adhésion annuelle des clients;
- 46.** Maintenir l'octroi d'une compensation financière minimale de 70 \$ du KW économisé pour l'ensemble du Programme GDP Affaires ou subsidiairement, si la Régie décide de modifier les appuis financiers, maintenir l'appui financier pour les stations de ski à un minimum de 70 \$ du KW économisé;
- 47.** Demander au Distributeur de modifier le calcul de la puissance de référence pour corriger l'iniquité pour les stations de ski ayant terminé leur période d'enneigement dans la mesure où leur effacement de consommation est réel (équivalant présentement à un zéro dans le calcul de cet événement, donc diminue la moyenne de kW délesté).
- 48.** Demander au Distributeur de moduler les critères de participation au Programme de manière à tenir compte de la réalité opérationnelle et de la saisonnalité du programme pour les stations de ski, en reconnaissant le 21 décembre comme étant la date constituant le début de la période hivernale dans les conditions de service et/ou modalités du programme GDP Affaires.
- 49.** Maintenir le volet agrégateur du Programme GDP Affaires;

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS :

Terrebonne, le 10 octobre 2018



Me Marie-Annick Tourillon  
Association des stations de ski du Québec